

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1338

10 juillet 2009

SOMMAIRE

Aeroloc S.à.r.l.	64219	LIT Luxembourg S.à r.l.	64202
Agilitas S.A.	64216	LSRC S.à r.l.	64202
APF, Action pour le Faso	64178	Mumtaz S.A.	64215
Artelis S.A.	64220	Mumtaz S.A.	64219
B & L communications	64220	Mumtaz S.A.	64216
Boxeur des Rues & Malloy	64205	Mumtaz S.A.	64219
Brew Re S.A.	64217	Mumtaz S.A.	64218
Candy Sàrl	64220	Mumtaz S.A.	64216
Celine-Immo S.A.	64186	Mylan Luxembourg L1 SCS	64178
C.G. Sàrl	64220	Mylan Luxembourg L2 SCS	64178
Compagnie Financière de l'Occitanie Spf S.A.	64184	Mylan Luxembourg L3 SCS	64183
Compagnie Internationale de Participa- tions Bancaires et Financières	64218	Octoplas Invest S.A.	64224
Cosmos8	64188	"Onesto"	64221
Dresdner Bank Aktiengesellschaft	64218	Parrotta S.à r.l.	64217
EQ Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	64219	Patxaran Fund SPF	64188
Equity Group (Luxembourg) S. à r.l.	64218	Pentium Fund	64215
Erice S.A.	64178	Polifontaine S.A.	64183
Façades-Tomas S.à r.l.	64217	Progress Invest S.A.	64224
Fares Luxembourg S.A.	64190	Progress Invest S.A.	64224
FFTW Funds Selection II	64223	R.A.L. Holding S.A.	64224
Finance.Com Holding S.A.	64223	Redic	64221
Finance.Com Holding S.A.	64223	Reif 4 S.à r.l.	64186
Finanziaria Internazionale Luxembourg S.A.	64222	Roxane Invest S.A.	64223
Fit By S.à r.l.	64221	Roxane Invest S.A.	64224
Focus Consulting S.A.	64219	Salon Bianchini S.à r.l.	64221
Henderson European Retail Property Fund Management S.à r.l.	64215	SCI Essling	64184
Jardin Brico S.à r.l.	64218	Scope Investments S.à r.l.	64222
Keyworth S.A.	64190	Société Civile IMMO du 10 Septembre ...	64204
La Tortue	64204	Speed-Taxis S.à r.l.	64189
Le Sommet S.à r.l.	64222	Sundex Immobilière S.A.	64217
		Testun Holding S.A.	64183
		Unicapital S.A.	64222
		Wit Invest S.A.	64216

Mylan Luxembourg L2 SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.672.

Mise à jour

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Mylan Luxembourg L2 SCS a transféré son siège social du 8-10, rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg au
- 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2009.

Par procuration

Mylan Luxembourg L2 SCS

Signatures

Référence de publication: 2009078554/17.

(090093260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

Mylan Luxembourg L1 SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.673.

Mise à jour

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Mylan Luxembourg L1 SCS a transféré son siège social du 8-10, rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg au
- 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2009.

Par procuration

Mylan Luxembourg L1 SCS

Signatures

Référence de publication: 2009078555/17.

(090093262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

Erice S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 71.917.

Par la présente, nous vous prions de noter que nous dénonçons le siège social de votre société avec effet à ce jour.
Nous vous prions également de noter que la convention de domiciliation conclue entre votre société et Wilson Associates est également dénoncée avec effet immédiat.

Luxembourg, le 19 Juin 2009.

Wilson Associates

Signature

Référence de publication: 2009078547/12.

(090092578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

APF, Action pour le Faso, Association sans but lucratif.

Siège social: L-6142 Junglinster, 34, rue Rham.

R.C.S. Luxembourg F 7.995.

STATUTS

Les soussignés: Fondateurs de l'association

Nom et Prénom: Oesch Henriette

Profession: Infirmière

Adresse: 34 rue Rham, L-6142 Junglinster, G.D. Luxembourg

Nom et Prénom: Ouédraogo Modibo

Profession: Infirmier Anesthésiste

Adresse: 34, rue Rham, L-6142 Junglinster, G.D. Luxembourg

Nom et Prénom: François Marie-Claire

Profession: Infirmière Anesthésiste

Adresse: 3, rue des Lilas, L-4955 Bascharage, G.D. Luxembourg

Nom et Prénom: Masciocchi Marylise

Profession: Infirmière

Adresse: 4, rue des Roses, 54260 Braumont, France

Nom et Prénom: Mansart Albert

Profession: Ouvrier

Adresse: 4, rue des Roses, 54260 Braumont, France

Adresse du siège:

Action pour le Faso, 34, rue Rham, L-6142 Junglinster, G.D. Luxembourg

Association: Action pour le Faso a.s.b.l.

Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. L'association est dénommée "Action pour le Faso APF a.s.b.l."

Art. 2. Siège social.

Adresse du siège:

Action pour le Faso APF a.s.b.l.

34, rue Rham, L-6142 Junglinster, G.D. Luxembourg

Art. 3. Objet.

Les buts de l'association ont pour objet:

Promouvoir, parrainer ou financer la scolarisation sur le territoire du Burkina Faso; afin de contribuer, au bien être social par la solidarité pour chaque Burkinabé au Burkina Faso; selon les mesures du possible et financières de l'association.

Ce développement aura pour principe une coopération avec les institutions et ONG par des échanges et contributions diverses; tout en collaboration gouvernementale du pays en vigueur ci prénommé.

Réaliser de manière générale tous projets présentant un intérêt socioculturel et éducatif dans le cadre scolaire et son bon déroulement.

Renforcer les relations d'amitiés entre les ressortissants Burkinabés, Européens pour le Burkina Faso. Favoriser le développement de fond de manière générale qui est relatif à l'enseignement.

Chaque membre doit prendre en charge les frais de voyage pour le Burkina Faso.

L'association ne payera pas les billets d'avion à un membre.

Exception possible à cette situation si un membre fait régénérer plusieurs milliers d'euros, l'association dans ce cas sera dans la mesure d'absorber ces frais, pour motiver tous les membres de l'association.

Dynamique par les réalisations suivantes:

Achat et vente de produits à des fins caritatives pour le bien scolaire des enfants au Burkina Faso.

Réalisation et vente de repas à thème dans une ou plusieurs périodes de l'année.

Vente sur des lieux publics de l'alimentation, boissons diverses.

Animations folkloriques, culinaires, musical, interactive, cinégraphique, théâtrale, concert, sportive, internet, de voyage éducatif, pédagogique ou touristique.

Jeux en plein air et des cours selon nos compétences, séminaire et exposition.

Art. 4. Durée. L'association est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment.

Art. 5. Catégorie de membre.

Les membres Fondateurs de l'association APF

Marie-Claire François

Albert Mansart

Marylise Masciocchi

Henriette Oesch

Modibo Ouedraogo

Les membres du bureau, membres exécutifs ou administrateurs.

Présidente

Henriette Oesch

Secrétaire

Marie-Claire François

Trésorier

Modibo Ouedraogo

Vice président

Albert Mansart

Art. 6. Membres adhérents et membres d'honneur.

- 1) Sont membres effectifs: les comparants au présent acte.
- 3) Tous les individus dont les actions et le soutien permettent à l'association de développer de façon notoire ses activités et d'accomplir plus aisément ses objectifs.
- 4) Tout individu qui paye la cotisation fixée par l'assemblée générale.
- 5) Les membres adhérents et les membres d'honneur peuvent assister à l'assemblée générale, à titre de simples observateurs et sans voix délibérative.
- 6) Le nombre de membres adhérents et de membres d'honneur est illimité.

Art. 7. Démission ou exclusion. Est réputé démissionnaire le membre effectif, adhérent ou d'honneur, qui ne paie pas la cotisation qui lui incombe.

La décision d'exclusion ou la suspension est portée à la connaissance du membre exclu ou suspendu.

Art. 8. Effets de l'admission comme membre. Tous les actes destinés à un membre lui seront valablement notifiés par simple lettre adressée à son domicile, soit par messagerie électronique indiqués par lui dans la demande d'admission.

Art. 9. Cotisation. La cotisation annuelle pour chaque membre est d'un montant de 5 euros au minimum.

Art. 10. Assemblée générale. L'assemblée générale est composée de tous les membres effectifs et exécutifs de l'association.

Elle est présidée par la présidente ou le président ou le bureau.

Art. 11. Pouvoirs. L'assemblée générale est l'organe suprême de l'association.

Elle possède tous les pouvoirs qui lui sont expressément reconnus par la loi et les présents statuts, à savoir:

- 1) la modification des statuts;
- 2) la nomination, la révocation des membres exécutifs ou les membres effectifs;
- 3) le cas échéant, la nomination du commissaire aux comptes;
- 4) la décharge à octroyer aux membres exécutifs, aux commissaires ainsi que la personne chargée de la gestion journalière;
- 5) l'approbation des comptes et du budget;
- 6) l'exclusion ou la suspension des membres effectifs;
- 7) la dissolution de l'association.

Elle ne délibère valablement que si la moitié des membres sont présents ou représentés. Si le nombre n'est pas atteint, une deuxième assemblée générale sera réunie après un délai de huit jours au moins et pourra délibérer quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Art. 12. Réunions. L'assemblée générale ordinaire doit être tenue une fois par an, pendant la période anniversaire de création de l'association.

L'association peut être réunie en assemblée générale extraordinaire à tout moment par décision des membres exécutifs dans les cas prévus par la loi ou à la demande d'un cinquième des membres effectifs.

Les membres sont convoqués aux assemblées générales par les membres effectifs de l'association par les différents moyens écrits adressés dans les huit jours au moins avant la date de réunion et contenant l'ordre du jour.

Toute proposition signée par le cinquième au moins des membres effectifs doit être portée à l'ordre du jour.

Art. 13. Tenue des assemblées. L'assemblée générale est présidée par la présidente, président ou à défaut par le membre désigné à cet effet par le conseil.

Chaque membre effectif dispose d'une voix délibérative.

Les décisions sont prises à la majorité simple des votes valablement exprimés, sauf dans les cas expressément prévus par les présents statuts ou par la loi.

En cas de partage des voix celle du président de l'assemblée est prépondérante.

L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur la modification des statuts ou sur la dissolution de l'association que conformément aux articles 7 et 20, à savoir:

L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications des statuts ou sur la dissolution que si le point est indiqué dans la convocation, ainsi que le contenu des modifications proposées.

L'assemblée doit réunir au moins les deux tiers des membres effectifs, qu'il soient présents ou représentés.

Les modifications aux statuts ne pourront être adoptées qu'à la majorité des deux tiers des voix des membres du bureau présents ou représentés.

Toutefois, la modification portant sur le ou les buts en vue desquels l'association est constituée ne peut être adoptée qu'à la majorité des 4/5 des voix des membres effectifs présents ou représentés. Il en va de même pour la dissolution de l'association.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer valablement quel que soit le nombre des membres présents ou représentés, et adopter les modifications aux majorités prévues ci-dessus. La seconde réunion ne peut être tenue moins de 15 jours après la première réunion.

Art. 14. Publicité des décisions. Les décisions de l'assemblée sont consignées dans un registre de procès-verbaux, signés par la présidente ou le président et un membre exécutif.

Ce registre est conservé au siège social; tous les membres effectifs peuvent en prendre connaissance sans déplacement.

Les décisions d'ordre individuel sont portées à la connaissance des tiers intéressés par courrier ordinaire, signé par la présidente ou par un administrateur.

Toute modification aux statuts doit être déposée pour publication au moniteur dans le mois de la date de l'assemblée générale qui en a décidé.

Il en va de même pour toute nomination, démission ou révocation de mandat d'administrateur ou éventuellement de commissaire au compte.

Art. 15. Conseil d'administration.

Art. 16. Composition. L'association est administrée par un conseil composé d'au moins trois administrateurs.

Toutefois, si, seul, 3 personnes sont membres de l'association, le conseil d'administration n'est composé que de deux.

Le nombre d'administrateurs doit en tout cas toujours être inférieur au nombre de personnes membres de l'association.

Ils sont nommés et révoqués en tout temps par l'assemblée générale, par vote à la majorité simple.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Art. 17. Durée du mandat. La durée du mandat est de deux ans, renouvelable.

En cas de vacance au cours d'un mandat, un administrateur peut être nommé par le conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale suivante.

Toute démission qui entraîne la réduction du nombre des administrateurs en dessous du nombre minimal requis, ne pourra avoir d'effet avant le remplacement de l'administrateur démissionnaire, sans cependant pouvoir excéder un délai de six mois.

Art. 18. Fonctionnement. Le conseil d'administration désigne en son sein notamment un président, un trésorier et un secrétaire.

Art. 19. Pouvoirs. Le conseil d'administration possède tous les pouvoirs d'administration et de gestion de l'association, sous réserve des compétences attribuées à l'assemblée générale.

Art. 20. La gestion journalière. La gestion journalière de l'a.s.b.l. peut être confiée à un administrateur délégué choisi parmi ses membres, soit à une personne non associée.

Cette personne sera nommée par vote à la majorité simple du conseil d'administration valablement constitué.

Cessation:

La personne à qui a été confié la gestion de l'a.s.b.l. peut démissionner, mais au préalable le faire savoir au conseil d'administration par lettre recommandée.

Révocation:

Le conseil d'administration valablement constitué peut révoquer la personne à qui a été confié la gestion de l'a.s.b.l. par vote à la majorité simple.

64182

Durée:

La personne à qui a été confié la gestion journalière de l'a.s.b.l. le sera pour une durée de deux ans.

Pouvoirs:

La personne nommée pourra engager l'a.s.b.l., représenter dans tous rassemblements, réunions, conférences. Elle pourra établir tout projet ou activité ayant un rapport direct avec l'objet social de l'association.

Art. 21. Réunions. Le conseil se réunit autant de fois que les nécessités de l'association l'exigent, qu'un de ses membres ou la direction en fait la demande.

Les convocations sont faites par le président ou l'administrateur désigné à cet effet.

Les convocations sont faites par téléphone, e-mail, fax ou simple courrier.

La convocation contient l'ordre du jour.

Art. 22. Délibérations. Le conseil d'administration délibère valablement dès que les 2/3 de ses membres sont présents.

Les administrateurs peuvent se faire représenter.

Le conseil est présidée par la présidente, le président ou à défaut par des administrateurs.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple des votes valablement exprimés.

En cas de partage des voix celle du président ou celui qui le remplace est prépondérante.

Art. 23. Publicité des décisions. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont établis par le secrétaire ou, à défaut, par l'administrateur désigné à cet effet.

Ces procès-verbaux sont approuvés lors de la réunion suivante du conseil d'administration.

Les décisions du conseil d'administration sont consignées dans un registre de procès-verbaux signé par le président et le secrétaire.

Ce registre est conservé au siège social.

La copie des procès-verbaux est adressée par courrier ordinaire aux membres du conseil d'administration.

Art. 24. Représentation. Les actes qui engagent l'association, et pour lesquels il n'y a pas de délégation de pouvoir, sont signés par un administrateur.

Art. 25. Responsabilité. Les administrateurs ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle et ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Celui-ci est exercé à titre gratuit, en temps que bénévole.

Dispositions diverses

Art. 26. Règlement d'ordre intérieur. Un règlement d'ordre intérieur pourra être établi par le conseil d'administration, et pour être d'application, devra être adopté par l'assemblée générale statuant à la majorité ordinaire.

Des modifications à ce règlement pourront être apportées à l'assemblée générale statuant à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Art. 27. Exercice social. L'exercice social commence au 1^{er} janvier et se termine au 31 décembre de chaque année.

Art. 28. Budgets et comptes. Chaque année et au plus tard six mois après la date de clôture de l'exercice social, les comptes de l'exercice écoulé et budget de l'exercice suivant seront soumis par le conseil d'administration pour approbation à l'assemblée générale ordinaire.

Art. 29. Dissolution. En cas de dissolution de l'association, l'assemblée générale désignera le ou les liquidateurs, déterminera leurs pouvoirs et leurs déroulements éventuels et indiquera souverainement l'affectation à donner à l'actif net de l'association.

Cet actif net sera attribué à une association d'une école d'un village au Burkina Faso.

Art. 30. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts est réglé par la partie civile aux associations asbl.

Fait de bonne foi, à Junglinster, le 02.06.2009, en autant d'exemplaires que de parties, chacune déclarant avoir reçu l'original qui lui revient et un exemplaire supplémentaire étant réservé à l'organisme compétent.

Référence de publication: 2009078632/207.

(090093634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Mylan Luxembourg L3 SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 133.691.

Mise à jour

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Mylan Luxembourg L3 SCS a transféré son siège social du 8-10, rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg au - 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2009.

Par procuration

Mylan Luxembourg L3 SCS

Signatures

Référence de publication: 2009078549/17.

(090093045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

Testun Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 36.032.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 2007

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Monsieur Giancarlo CODONI adresse professionnelle au 1, Riva Albertolli, CH-6901 LUGANO, Monsieur Brunello DONATI adresse professionnelle au 1, Riva Albertolli, CH-6901 LUGANO et Monsieur Lucio VELO adresse professionnelle au 5, Via Soave, CH-6901 LUGANO sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société

TESTUN HOLDING S.A.

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL SA

Agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009078682/19.

(090093691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Polifontaine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 16.974.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 11 mai 2009

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance. Monsieur Norbert SCHMITZ adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société

POLIFONTAINE S.A.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2009078683/18.

(090093703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Compagnie Financière de l'Occitanie Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 20.715.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27/03/2009 à Luxembourg

Suite au décès de Monsieur Guy GLESENER, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Laurent Jacquemart, expert comptable, né à Daverdisse le 19/06/1968, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2014.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009078705/17.

(090093329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

SCI Essling, Société Civile.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R.C.S. Luxembourg E 1.444.

—
L'an deux mille neuf, le 27 mai.

A Luxembourg, en l'étude LORANG & WINGERTER DE SANTEUL, société d'avocats, établie 41, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg en laquelle il est fait élection de domicile;

Représentée en la personne de Me Marie-Béatrice WINGERTER DE SANTEUL, avocat à la Cour, de résidence à Luxembourg;

a reçu le présent acte contenant "CESSION DE PARTS" à la requête de:

1. M. Jean-François LECOMTE,

demeurant 7, Clos Pré du Val, F-78860 SAINT NOM LA BRETECHE, exerçant la profession de directeur de sociétés, D'une part, ci-après dénommé aux présentes sous le vocable "LE CEDANT"

et

2. La société à responsabilité limitée TRADE WIND SERVICES SARL,

Société constituée en date du 08.12.2005, par devant Me Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg;

établie et ayant son siège social 41, avenue du X Septembre, L-2551 LUXEMBOURG;

immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sous le numéro B n° RCS B 112.638;

représentée par son gérant, Monsieur Jean-François LECOMTE, demeurant 7, Clos Pré du Val, F-78860 SAINT NOM LA BRETECHE,

D'autre part, ci-après dénommée aux présentes sous le vocable "LE CESSIONNAIRE"

Lesquels préalablement à la CESSION DE PARTS SOCIALES, faisant l'objet des présentes, ont exposé ce qui suit:

Exposé

Aux termes d'un acte reçu par Me SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg;

Acte daté du 21.12.2001, a été constituée la société SCI ESSLING,

Etablie et ayant son siège social à L-1411 LUXEMBOURG, 2, rue des Dahlias,

La part sociale, objet du présent acte de cession, a été acquise par le cédant, par acte de cession sous seing privé, en date du 26.06.2006, auprès de Me Alain LORANG, avocat à la Cour, demeurant 6, rue de Bragance, L-1255 LUXEMBOURG, acte enregistré au bureau de l'Enregistrement de Luxembourg, section sociétés, le 15 juin 2006, sous la référence LCOBR/04550.

Gérance

Le gérant, actuellement en fonction, celui-ci ayant été nommé à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement des associés de la SCI ESSLING, tenue le 27.06.2006 est Monsieur Jean-François LECOMTE.

Celui-ci venait en remplacement des gérants sortants nommés à l'occasion de l'acte constitutif, Maître Alain LORANG, Maître Marie-Béatrice WINGERTER DE SANTEUL, sus nommés.

64185

Capital

Le capital social statutaire est de 10.000 € soit 100 parts sociales d'une valeur nominale unitaire de souscription de 100 € chacune.

CECI EXPOSE, il est passé à la cession de la part sociale, objet des présentes.

Cession de part sociale

Le cédant, Monsieur Jean-François LECOMTE, cède sous les garanties ordinaires de fait et de droit, au cessionnaire qui accepte, une part sociale, numérotée 100; qu'il détient en pleine et entière propriété dans la société civile immobilière ESSLING.

Ladite part sociale cédée étant libre de tout nantissement saisie ou autre mesure pouvant faire obstacle à la cession, anéantir ou réduire les droits du cessionnaire.

Prix

Le prix de vente de 250,- € (deux cent cinquante euros).

Paiement du prix

Le prix est reconnu par le cédant comme lui avoir été réglé par virement bancaire au crédit du compte suivant: LU09 0030 8160 2902 0000 - BGL LUXEMBOURG (swift: BGLULLL).

Charges et Conditions

La présente est consentie de part et d'autre sous les charges et conditions ordinaires et de droit en pareille matière.

Nantissement

Le CEDANT déclare que l'action cédée est libre de tout nantissement, saisie ou autre mesure quelconque pouvant faire obstacle à la cession, anéantir ou réduire les droits du CESSIONNAIRE, et qu'aucun créancier soit de la société, soit du CEDANT, n'a demandé que l'action de la société présentement cédée soit nantie à son profit.

Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties font élection de domicile en l'étude de Me Alain LORANG, avocat à la Cour, demeurant à L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.

Déclarations

Le CEDANT et le CESSIONNAIRE déclarent chacun en ce qui le concerne:

- que son état est celui indiqué en tête des présentes,
- avoir la pleine capacité pour s'engager aux présentes,
- contracter en pleine connaissance de cause,
- n'avoir pas fait l'objet d'une mesure telle que règlement amiable ou liquidation judiciaire.

Mise à jour des statuts

Les statuts seront modifiés et mis à jour pour constater les changements intervenus aux termes des présentes.

Il est donné mandat par le cédant à Me Marie-Béatrice WINGERTER DE SANTEUL afin de procéder au dépôt auprès de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines, d'un exemplaire du présent acte de cession en vue de lui donner date certaine;

respectivement de conserver celui-ci sous séquestre en son étude à la disposition des deux parties;
et encore de procéder à la rédaction de statuts coordonnés.

Frais

Les frais, droits et honoraires du présent acte et ceux qui en seront la suite et la conséquence sont à la charge du CEDANT.

Dispositions générales

Le présent contrat reflète l'intégralité des conventions conclues entre les parties et ne saurait être interprété à la lumière d'autres pièces, qui seraient en tout état de cause réputées inexistantes.

Toute modification que les parties entendraient y avoir apportée ne pourra être établie que par la production d'un écrit.

FOR

La présente convention est soumise exclusivement aux dispositions du droit luxembourgeois.

Les tribunaux de et à Luxembourg sont les seuls compétents pour connaître de tout litige relatif à l'existence de la présente.

DONT ACTE, établi sur quatre pages.

Et après lecture faite, les parties ont signé le présent acte avec le rédacteur de celui-ci, Me Marie-Béatrice WINGERTER DE SANTEUL, en trois exemplaires originaux, chaque partie déclare en avoir reçu un exemplaire.

Pour TRADE WIND SERVICES SARL

Monsieur Jean-François LECOMTE / Me Marie-Béatrice WINGERTER DE SANTEUL / Monsieur Jean-François LECOMTE

LE CESSIONNAIRE / LE REDACTEUR DE L'ACTE / LE CEDANT

Référence de publication: 2009078731/95.

(090094263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Reif 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 136.780.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Notaire

Référence de publication: 2009078402/206/13.

(090092928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

Celine-Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 142, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 146.744.

STATUTS

L'an deux mille neuf.

Le vingt-deux juin.

Par devant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch/Alzette

A comparu:

Madame Céline TEL, employée privée, née à Fontainebleau, le 16 juin 1982, demeurant L-1947 Luxembourg, 13, rue Joseph Leydenbach.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de:

CELINE-IMMO S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière (achat, vente, location, toutes transactions immobilières, gérance d'immeubles (syndic), administration de biens).

La société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, industrielle, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation, l'extension et le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par CENT (100) ACTIONS d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou actionnaires ou non.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou en cas d'administrateur unique par la signature individuelle de cet administrateur.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un des administrateurs, par l'administrateur unique ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de mai à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

S'il y a un actionnaire unique, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires de la société.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

- Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2009.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

Madame Céline TEL, prénommée, CENT ACTIONS	100
TOTAL: CENT ACTIONS	100

Ces actions ont été libérées à concurrence de vingt cinq pour cent (25%), de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (€ 7.750.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constataion

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 1.400,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant l'actionnaire unique, se considérant comme réuni en assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un

Est nommé administrateur:

Madame Céline TEL, employée privée, née à Fontainebleau, le 16 juin 1982, demeurant L-1947 Luxembourg, 13, rue Joseph Leydenbach.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes: Monsieur Pierre TEL, employé privé, né à Paris (France), le 04 novembre 1943, demeurant à L-5751 Frisange, 15, rue Robert Schuman.

Troisième résolution

Le mandat de l'administrateur et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2015.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-2330 Luxembourg, 142 Boulevard de la Petrusse.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Céline Tel, Kesslerer.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 juin 2009. Relation: EAC/2009/7375. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 26 juin 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009079439/219/108.

(090094672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2009.

Patxaran Fund SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 137.464.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009079033/10.

(090093754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Cosmos8, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 140.899.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009079031/10.

(090093750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Speed-Taxis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 51, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 146.745.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf.

Le trois juin.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU

1.- Monsieur Alphonse WALERS, salarié, né à Esch/Alzette, le 20 juin 1954, demeurant à L-4260 Esch/Alzette, 50, rue du Nord;

2.- Madame Bruna VITALI, sans état, née à Villerupt (France), le 03 mai 1962, demeurant à L-4123 Esch/Alzette, 51, rue du Fossé.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:
SPEED-TAXIS S. à r.l.

Art. 2. La société a pour objet l'activité de loueur de taxis et de voitures de location et loueur d'ambulances.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 3. Le siège social est établi à Esch/Alzette.

Art. 4. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009

Souscription

Le capital a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Alphonse WALERS, prénommé, CINQUANTE-ET-UNE PARTS SOCIALES	51
2.- Madame Bruna VITALI, prénommée, QUARANTE-NEUF PARTS SOCIALES	49
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE EUROS (€ 1.000,-).

Décisions

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

I.- Est nommé gérant technique de la société: Monsieur Alphonse WALERS, prénommé.

II.- Est nommé gérant administratif de la société:

- Madame Bruna VITALI, prénommée, et

- Monsieur Alex MARINKOVIC, salarié, né à Esch/Alzette, le 03 janvier 1962, demeurant à L-3850 Schifflange, 56, avenue de la Libération.

III.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et d'un gérant administratif.

IV. - Le siège social de la société se trouve à L-4123 Esch/Alzette, 51, rue du Fossé.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Walers, Vitali, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 juin 2009. Relation: EAC/2009/6522. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 22 juin 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009079438/219/78.

(090094676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2009.

Fares Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 65.230.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009079017/10.

(090094216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Keyword S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 146.760.

STATUTES

In the year two thousand nine on the fifth day of June.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in the British Virgin Islands under the denomination of "Keyword Holdings Limited", and having its registered office in Vanterpoll Plaza, 2nd Floor, Road Town Tortola, Wickhams Cay 1, (British Virgin Islands), hereinafter referred to as the "Company", incorporated under the British Virgin Islands Laws on the 20th February 1995, IBC 142711.

The meeting begins with Mr Romain Bordage, private employee in Luxembourg, in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Pierre- Siffrein Guillet, private employee in Luxembourg,

The meeting elects as scrutineer Mr Thierry Hermans, private employee in Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the bureau that the 2 shares of a par value of USD 1.- each, and representing the total paid-in capital are duly represented at this meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the persons present at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the proxyholders and the members of the bureau, shall remain attached to the present deed, and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1) Ratification of the decision taken by the Sole Director of the company KEYWORD HOLDINGS LIMITED dated May 28, 2009 in Tortola, British Virgin Islands, deciding to transfer without discontinuity of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg, as well as registering the Company with the Trade and Companies Register of Luxembourg;

2) Adoption of the Luxembourg nationality;

3) Increase of the Company's share capital by incorporation of the profit brought forwards as to raise it from its present amount up to forty five thousand United States Dollar (USD 45.000,-) by increasing the nominal value of the shares;

4) Modification of the number and the nominal value of the shares.

5) Amendment to the articles of incorporation as far as it could be necessary in order to adapt them to the Luxembourg legislation. The name of the Company will be changed into KEYWORD S.A.;

6) Decision to fix the registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

7) Resignation of the resigning directors of the Company;

8) Appointment of news directors of the Company:

Noëlle PICCIONE, born on December 12th, 1974 in Amnéville (France) and residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

Celine BONVALET born on May 07th, 1972 in Evreux (France) and residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

Ahcene BOULHAIS, born on December 12th, 1977 in Thionville (France) and residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

9) Appointment of FIN CONTROLE S.A., a public limited company (société anonyme) existing under Luxembourg law, with registered office at L-1882 Luxembourg, 12 rue Guillaume Kroll, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under the number B 42.230, as statutory auditor (commissaire) of the Company;

10) Determination of transitory measures concerning the accounting year;

11) Determination of the accounting statement reference of the Company and confirmation of the carrying out of the transfer from the British Virgin Islands to Luxembourg in accordance with a necessary and perfect property and juridical continuity;

12) Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The general meeting ratifies by unanimous vote the resolutions taken by the Sole Director on May 28, 2009.

The said meeting of the Directors resolved, among others,

- that the domicile of the company be changed with effect from June 5, 2009 from the British Virgin Islands to Luxembourg

- that the Directors of Keyworth Holding Limited be appointed as the persons responsible to enact all administrations matters pertaining to the change of domicile of the Company from the British Virgin Islands to Luxembourg.

A copy of the minutes of said meeting of the directors of the Company, stating the resolution to transfer the registered office to Luxembourg, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder, the members of the bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

Second resolution

The general meeting decides to transfer the registered office of KEYWORD HOLDINGS LIMITED from Tortola, British Virgin Islands to Luxembourg, without any dissolution and the simultaneous transformation of KEYWORD HOLDINGS LIMITED into a company of Luxembourg nationality (S.A.), to continue to operate under the name of "KEYWORD S.A."

Third resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of USD 44,998.- so as to raise it from its present amount of USD 2.- to USD 45,000.-, by incorporation to the capital of results brought forward, and increase of the nominal value of the shares.

The proof of the existing free reserves has been reported to the undersigned notary by a balance sheet showing such amounts, their allocation as reserves having been duly approved by the general meeting of the shareholders.

As a consequence of the foregoing resolutions, the capital is set at USD 45,000 divided into 2 shares with a nominal value of USD 22,500.-each.

Fourth resolution

The meeting decides to change the number and the nominal value of the shares so that the capital is set at USD 45,000.- divided into one hundred (100) shares with a nominal value of USD 450.- each.

Fifth resolution

The general meeting resolves to approve the report established on the 24 May 2009 by the independent auditor, TEAMAUDIT S.A. represented by Jean-Bernard Zeimet, Réviseur d'entreprise, having its registered office in Luxembourg in charge with the valuation of the company, which concludes as follows:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre connaissance qui nous laisse à penser que la valeur de la transformation de Keyworth Holdings Limited en société anonyme de droit luxembourgeois après augmentation du capital social en numéraire ne corresponde pas au moins au nombre et à la valeur nominale de ses actions."

Said report, after having been signed in due form by the parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Sixth resolution

The general meeting resolves to amend the Articles of Association, which after total update to conform them to the Luxembourg law, will have henceforth the following wording

Art. 1. Form and Name.

1.1 The Name of the public limited liability company ("société anonyme") is KEYWORTH S.A. (the Company). It will be governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the Law), and by the present articles of incorporation (the Articles).

1.2 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand- Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

2.3 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 4. Corporate objects.

4.1 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

4.2 The Company may furthermore carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

4.3 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

4.4 The Company may further grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies or third parties.

4.5 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

4.6 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital is set at forty five thousand USD (USD 45.000,-) consisting of one hundred (100) ordinary shares with a par value of four hundred fifty (USD 450,-) each.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the opinion of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, at the opinion of the Shareholders, subject to the restrictions foreseen by Law.

6.2 The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.3 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Art. 7. Meetings of the shareholders of the company.

7.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

7.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

7.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the third Monday of the month of June, at 9.00AM. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

7.4 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

7.5 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

7.6 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 8. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.

8.1 The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

8.2 Each share is entitled to one vote.

8.3 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

8.4 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

8.5 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 9. Management.

9.1 The Company shall be managed by a sole Director in case of a sole Shareholder, or by a Board of Directors composed of at least three (3) members in case of plurality of Shareholders, their number being determined by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the General Meeting. Director(s) need not to be shareholder(s) of the Company. In case of plurality of directors the General Meeting may decide to create two categories of directors (A Directors and B Directors).

9.2 The Director(s) shall be elected by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the General Meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

9.3 In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the General Meeting may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 10. Meetings of the board.

10.1 In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

10.2 The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

10.3 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

10.4 The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

10.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

10.6 Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

10.8 This article does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 11. Powers of the board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 12. Delegation of powers. The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 13. Binding signatures.

13.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters only by (i) the joint signatures of any two members of the Board or the Sole Director, or (ii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

13.2 In case of directors of category A and category B, the Company will be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director.

Art. 14. Conflict of interests.

14.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

14.2 Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

14.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 15. Statutory auditor(s).

15.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)), or, where requested by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January of each year and shall terminate on the 31st of December of the same year.

Art. 17. Allocation of profits.

17.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

17.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

17.3 The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

Art. 18. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 19. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law.

Art. 20. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Seventh resolution

The general meeting of shareholders confirms by unanimous vote the establishment of the registered office at L-2086 Luxembourg, 412 F route d'Esch.

Eighth resolution

The general meeting approves the resignation of the current Director of the Company.

Ninth resolution

The general meeting appoints as directors their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the annual accounts of the financial year 2013:

- Noëlle PICCIONE, born on December 12th, 1974 in Amnéville (France) and residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

- Céline BONVALET born on May 07th, 1972 in Evreux (France) and residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

- Ahcene BOULHAIS, born on December 12th, 1977 in Thionville (France) and residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

The general meeting appoints as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the annual accounts of the financial year 2013:

FIN CONTROLE S.A. a public limited company (société anonyme) existing under Luxembourg law, with registered office at L-1882 Luxembourg, 12 rue Guillaume Kroll, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under the number B 42.230.

Tenth resolution

The first accounting year under Luxembourg legislation has begun on the 5th, June 2009 and will end on December 31, 2009.

Eleventh resolution

The meeting resolves to specify that the financial accounts and balance sheets basis of the registered office transfer and consequent nationality change, integrally corresponds to the start balance sheet and financial situation in Luxembourg. The first general annual meeting of shareholders under the Luxembourg Law shall be held on the third Monday in June 2010 at 9.00AM.

The general meeting confirms that all the assets and all the liabilities of the Company previously of British Virgin Islands nationality, without limitation, remain the ownership in their entirety of the Luxembourg company which continues to own all the assets and continues to be obliged by all the liabilities and commitments of the company previously of British Virgin Islands nationality.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at two thousand euros.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt huit mai.

Par devant, Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie aux Iles Vierges Britanniques sous la dénomination "KEYWORTH HOLDINGS LIMITED" ayant son siège social à Vanterpoll Plaza, 2nd Floor, Road Town Tortola, Wickhams Cay 1, (Iles Vierges Britanniques), ci-après dénommée "La société", constituée sous le droit des Iles Vierges Britanniques, en date du 20 février 1995, IBC 142711.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Romain Bordage, employé privé à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire de l'assemblée Pierre-Siffrein Guillet, employé privé à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Thierry Hermans, employé privé à Luxembourg.

Le Président déclare alors que:

I. Il ressort d'une liste de présence établie et certifiée par les membres du bureau que les deux actions d'une valeur nominale de 1, USD chacune, représentant l'intégralité du capital sont dûment représentées à la présente assemblée, laquelle est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer sur les points à l'ordre du jour ci-après reproduits, sans convocation préalable, toutes les personnes présentes ayant accepté de se réunir après avoir examiné l'ordre du jour.

La liste de présence, signée par le mandataire et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être formalisée en même temps qu'elles.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est formulé comme suit:

1. Ratification des résolutions prises par l'administrateur unique de la société en date du 28 mai 2009, décidant le transfert de la société à Luxembourg, sans dissolution préalable et transformation simultanée en une société de nationalité luxembourgeoise (S.A.).

2. Adoption de la nationalité luxembourgeoise.

3. Augmentation du capital social par incorporation de résultats reportés afin de le porter de son montant actuel à USD 45.000,- et par augmentation de la valeur nominale des actions.

4. Modification du nombre et de la valeur des actions représentant le capital social.

5. Adaptation des statuts au droit luxembourgeois. Modification de la dénomination sociale en KEYWORTHS.A.

6. Etablissement du siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

7. Révocation des administrateurs en place.

8. Nomination, en tant qu'administrateurs de:

Noëlle PICCIONE, née le 12 décembre 1974 à Amnéville (France) demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

Céline BONVALET née le 7 mai 1972 à Evreux (France) demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

Ahcene BOULHAIS, né le 12 décembre 1977 à Thionville (France) demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

9. Nomination de FIN CONTROLE S.A., société anonyme ayant son siège social L-1882 Luxembourg, 12 rue Guillaume Kroll, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 42.230 en tant que commissaire aux comptes.

10. Dispositions transitoires relatives à l'exercice social en cours.

11. Détermination de l'exercice social de la société et confirmation du transfert de la société des Iles Vierges Britanniques au Luxembourg sans rupture de la personnalité juridique.

12. Divers.

Après approbation de l'exposé du Président et vérification faite qu'elle était régulièrement constituée, l'assemblée a adopté, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée générale ratifie par un vote unanime les résolutions prises par l'administrateur unique de KEYWORTH HOLDINGS LIMITED en date du 28 mai 2009.

La dite réunion des administrateurs a décidé entre autres:

- que le siège de la société est transféré avec effet au 5 juin 2009 des Iles Vierges Britanniques à Luxembourg

- que les administrateurs de KEYWORTH HOLDINGS LIMITED sont désignés en tant que personnes responsables de la réalisation de toutes les formalités administratives relatives au changement de siège social de la société des Iles Vierges Britanniques à Luxembourg.

Une copie des procès-verbaux de ladite réunion des administrateurs de la société reprenant la décision de transférer le siège social à Luxembourg après avoir été signées ne varietur par le mandataire, les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Seconde résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de KEYWORTH HOLDINGS LIMITED de Tortola (Iles Vierges Britanniques) à Luxembourg, sans dissolution préalable, avec transformation simultanée de KEYWORTH HOLDINGS LIMITED en une société de nationalité luxembourgeoise (SA) et continuation de ses activités sous le nom "KEYWORTH S.A.".

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de USD 44.998,- (quarante quatre mille neuf cent quatre vingt dix huit Dollars US) pour le porter de son montant actuel de USD 2,- (Deux Dollars US) à USD 45.000,- (quarante cinq mille Dollars US) par incorporation au capital de bénéfices reportés et augmentation de la valeur nominale des actions..

La justification de l'existence desdites réserves a été rapportée au notaire instrumentant par la production d'un bilan récent de la société où apparaissent lesdits montants, leur affectation en tant que réserves ayant été dûment approuvée par l'assemblée générale des actionnaires.

Le capital est fixé à USD 45.000,- représenté par 2 actions d'une valeur nominale de USD 22.500,- chacune

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier le nombre et la valeur des actions de sorte que le capital soit fixé à USD 45.000,- représenté par 100 actions d'une valeur nominale de USD 450,- chacune.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'approuver le rapport émis le 24 mai 2009 par TEAMAUDIT S.A. représenté par Jean-Bernard Zeimet, Réviseurs d'entreprises, ayant son siège social à Luxembourg en charge de l'évaluation de la société, lequel conclut comme suit:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre connaissance qui nous laisse à penser que la valeur de la transformation de Keyworth Holdings Limited en société anonyme de droit luxembourgeois après augmentation du capital social en numéraire ne corresponde pas au moins au nombre et à la valeur nominale de ses actions."

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier les statuts, qui, après refonte totale pour les mettre en conformité avec le droit luxembourgeois, auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 La dénomination de la société anonyme (la Société) est KEYWORTH S.A.. Elle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet social.

4.1 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

4.2 La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.4 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

4.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à quarante cinq mille dollars US (USD 45.000,-) représenté par cent (100) actions ordinaires d'une valeur nominale de quatre cent cinquante dollars US (US 450) chacune.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer

le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la société.

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le troisième lundi du mois de juin, à 9 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la société.

9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunion du conseil d'administration.

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Pouvoirs du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées.

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire(s).

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des bénéfices.

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieux et places choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi.

Art. 20. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Septième résolution

L'assemblée générale des actionnaires confirme à l'unanimité l'établissement du siège social à L-2086 Luxembourg, 412F route d'Esch.

Huitième résolution

L'assemblée révoque l'administrateur unique en place.

Neuvième résolution

L'assemblée générale nomme en tant qu'administrateurs leur mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels de l'exercice social 2013:

Noëlle PICCIONE, née le 12 décembre 1974 à Amnéville (France) demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

Céline BONVALET ne le 7 mai 1972 à Evreux (France) demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

Ahcene BOULHAIS, né le 12 décembre 1977 à Thionville (France) demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice financier 2013:

FIN CONTROLE S.A., société anonyme ayant son siège social L-1882 Luxembourg, 12 rue Guillaume Kroll, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 42.230

Dixième résolution

Le premier exercice social luxembourgeois qui a commencé le 5 juin 2009 s'achèvera le 31 décembre 2009.

Onzième résolution

La première assemblée générale soumise à la loi luxembourgeoise aura lieu le troisième lundi de juin 2010 à 9h00.

L'assemblée générale confirme que tous les actifs et passifs de la société précédemment de nationalité des Iles Vierges Britanniques restent sans limitation et dans leur entièreté la propriété de la société luxembourgeoise, laquelle continuera à être propriétaire de tous les actifs et à être obligée par tous les passifs et engagements de la société, précédemment de nationalité des Iles Vierges Britanniques.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes à deux mille euros.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. BORDAGE, P. SIFFREIN GUILLET, T. HERMANS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 12 juin 2009. Relation: LAC/2009/22785. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur ff. (signé): Frank SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009079440/211/642.

(090095120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2009.

LSRC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 118.838.

Les comptes annuels au 30 novembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LSRC S.à r.l.

Eric MAGRINI

Référence de publication: 2009079020/11.

(090094161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

LIT Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6412 Echternach, Alferweiher.

R.C.S. Luxembourg B 135.461.

Verhandelt

zu Brake/Unterweser, am 28. Mai 2009

Vor mir, dem unterzeichnenden Notar

im Bezirk des Oberlandesgerichts Oldenburg mit dem Amtssitz in Brake/Unterweser

Torsten Rückoldt

erschienen heute

1. Für die Firma Internationale Logistik Holding S.A., geschäftsansässig Alferweiher, L-6412 Echternach, der Verwaltungsratsvorsitzende

Herr Christoph Aldo Bernini, geb. am 14.12.1962, wohnhaft 10 Ebnetstrasse, CH-3982 Bitsch,

2. für die Firma L.I.T. „Logistik-Information-Transport“ Speditions GmbH, geschäftsansässig Weserstr. 72, D-26919 Brake, der alleinvertretungsberechtigte Geschäftsführer Fokke Fels, geb. am 15.05.1957, wohnhaft Am Weserdeich 29-31, D-26919 Brake.

Der Erschienene zu 1. wies sich aus durch die Identitätskarte der Schweiz zur Nr. C 3581423

Der Erschienene zu 2. ist dem Notar von Person bekannt.

Der Notar befragte die Erschienenen vorab danach, ob er oder eine der mit ihm beruflich verbundenen Personen in einer Angelegenheit, die Gegenstand dieser Beurkundung ist, außerhalb des Notaramtes bereits tätig war oder ist. Die Erschienenen verneinten dies, so dass der Notar an der Beurkundung nicht gehindert ist.

Die Erschienenen baten den Notar sodann um die Beurkundung des

Vertrages über den Verkauf mit Abtretung eines Geschäftsanteils

und erklärten:

I. Vorbemerkung

1. Die von dem Erschienenen zu 1 vertretene Firma Internationale Logistik Holding S.A., Echternach, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg zur Nummer: B 35471, ist die alleinige Gesellschafterin der Firma LIT Luxembourg S.a r.l., geschäftsansässig Alferweiher, L-6412 Echternach, Luxemburg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer: B 135461. Das Gesellschaftskapital der LIT Luxembourg S.a.r.l. beträgt 12.500,00 € und ist voll eingezahlt.

2. Die Internationale Logistik Holding S.A. verkauft durch die nachstehende Vereinbarung ihren vorgenannten Geschäftsanteil an der LIT Luxembourg S.a.r.l. an die L.I.T. „Logistik-Information-Transport“ Speditions GmbH, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Oldenburg unter der Nummer: HRB 100 086.

II. Verkauf und Übertragung des Geschäftsanteils an der LIT Luxembourg S.a.r.l.

Die Firma Internationale Logistik Holding S.A. und die Firma L.I.T. „Logistik-Information-Transport“ Speditions GmbH erklären nunmehr:

1. Die Firma Internationale Logistik Holding S.A. verkauft ihren Geschäftsanteil von 12.500,00 € an der Firma LIT Luxembourg S.a.r.l. an die Firma L.I.T. „Logistik-Information-Transport“ Speditions GmbH. Zu diesem Zweck überträgt die Firma Internationale Logistik Holding S.A. ihren vorbezeichneten Geschäftsanteil an der Firma LIT Luxembourg S.a.r.l. auf die Firma L.I.T. „Logistik-Information-Transport“ Speditions GmbH mit sofortiger auch dinglicher Wirkung. Die Firma L.I.T. „Logistik-Information-Transport“ Speditions GmbH nimmt die Übertragung hiermit an.

Das Gewinnbezugsrecht in Bezug auf den übertragenen Geschäftsanteil geht ab dem 01.01.2009 auf die übernehmende Gesellschaft über.

2. Die Firma Internationale Logistik Holding S.A. versichert, dass der übertragene Geschäftsanteil voll eingezahlt ist und dass an dem Geschäftsanteil keine Rechte Dritter bestehen. Eine darüber hinausgehende Gewährleistung trägt sie nicht.

3. Die Firma L.I.T. „Logistik-Information-Transport“ Speditions GmbH zahlt an die Firma Internationale Logistik Holding S.A. für die Übertragung der vorbezeichneten Geschäftsanteile einen Kaufpreis in Höhe von
270.000,00 €

(in Worten: Zweihundertsiebzigttausend Euro).

Der Kaufpreis ist 14 Tage nach der Beurkundung fällig. Eine Überwachung der Kaufpreiszahlung durch den Notar wird nicht vereinbart und erfolgt daher auch nicht.

4. Die Firma LIT Luxembourg S.a.r.l. hat keinen Grundbesitz.

III. Vollmacht, Sonstiges

1. Hiermit bevollmächtigen die Vertragsparteien die Mitarbeiterinnen des amtierenden Notars Frau Kerstin Flessner und Frau Marion Siemer, beide dienstansässig Sielstraße 6, 26919 Brake, und zwar jede für sich allein und unter Befreiung von § 181 BGB, etwa erforderliche Änderungen oder Ergänzungen dieser Urkunde vorzunehmen, insbesondere sofern das Registergericht dies zur Eintragung in das Handelsregister verlangt.

Die Ausübung der vorstehenden Vollmacht erfolgt unter Ausschluss der persönlichen Haftung der Bevollmächtigten.

Die Bevollmächtigten sind berechtigt, zugleich für mehrere Beteiligte zu handeln und Unterbevollmächtigte zu bestellen. Die Bevollmächtigung erlischt mit der Eintragung im Handelsregister.

2. Die Kosten dieser Beurkundung und etwaiger Erwerbssteuern trägt die Firma L.I.T. „Logistik-Information-Transport“ Speditions GmbH.

3. Die beiden Gesellschaften erhalten jeweils eine Ausfertigung dieser Verhandlung und das zuständige Finanzamt für Körperschaften erhält eine beglaubigte Abschrift. Zudem soll der Notar für die Einreichung beim zuständigen Handelsregister in Luxemburg für die betroffene Gesellschaft eine weitere Ausfertigung der Urkunde erstellen.

Vorstehendes Protokoll wurde den Erschienenen von dem Notar vorgelesen, von ihnen genehmigt und, wie folgt, eigenhändig unterschrieben:

Geschäftswert gem. § 18 I KostO 270.000,00 €

§§ 32, 36 Abs. 2 KostO (Beurkundung des Geschäftsanteilsübertragungsvertrages)	924,00 €
§§ 136, 152 Abs. 1 KostO (12 Fotokopien)	6,00 €
§§ 137,152 Abs. 2 KostO (Entgelt für Post- und Telekommunikationsdienstleistungen)	5,45 €
Zwischensumme	935,45 €
19,00 % Umsatzsteuer gem. § 151a KostO	177,74 €
Endsumme	1.113,19 €

Vorsehende Verhandlung, die mit der Urschrift wörtlich übereinstimmt, wird hiermit zum dritten Male ausgefertigt und diese dritte Ausfertigung L.I.T. „Logistik-Information-Transport“ Speditions GmbH Weserstr. 72, 26919 Brake vertreten durch Herrn Fokke Fels, geb. am 15.05.1957, wohnhaft am am Weserdeich 29-31, 26919 Brake zur Vorlage beim Handelsregister erteilt.

Brake, den 28. Mai 2009.

T. Rückoldt

Notar

Référence de publication: 2009079388/84.

(090094145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

La Tortue, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 135.778.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009079032/10.

(090093751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Société Civile IMMO du 10 Septembre, Société Civile.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg E 1.743.

L'an deux mille neuf, le huit juin.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. La société anonyme "PROGEST S.A.", établie et ayant son siège social à L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 38716,

2. Madame Stéphanie COLBACK, employée privée, demeurant à B-6724 Marbehan, 4, rue des Anglières.

Les deux sont ici représentées par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société civile "Société Civile IMMO du 10 Septembre", établie et ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section E, sous le numéro 1743, (la "Société"), constituée originairement sous la dénomination de "SOCIETE CIVILE LORRAIN IMMO" suivant acte sous seing privé, en date du 10 septembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 71 du 15 février 1991,

que les statuts ont été modifiés suivant procès-verbal sous seing privé en date du 12 mai 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 390 du 16 août 1995, contenant notamment le changement de la dénomination en "Société Civile IMMO du 10 Septembre";

et que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg:

* en date du 14 août 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1032 du 6 octobre 2003, et

* en date du 23 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2036 du 20 septembre 2007.

- Que les parties comparantes sont les seules et uniques associées actuelles de la Société et qu'elles se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, par leur mandataire, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Bertrange à L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid, et de modifier en conséquence la quatrième phrase de l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er} . (quatrième phrase).** Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier auprès du Registre de Commerce et des Sociétés l'adresse du siège social de l'associé sub 1) en L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros et les associées, s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 juin 2009. Relation GRE/2009/2144. Reçu soixante quinze euros 75 EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 25 juin 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009079393/231/55.

(090094255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Boxeur des Rues & Malloy, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 146.759.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the eighteenth day of June.

Before us, Maître Paul Decker, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1.- Mr Federico Renato Enrico DE PONTI, born in Milano, the 3 of June 1979, having its residence 24, via Petrarca, I-20123 Milan, Italy, and

2.- Mr Edoardo Enrico DE PONTI, born in Milano, the 19 of November 1976, having its residence 6, via Luzio I-00179 Rome, Italy,

The appearing parties have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name.

The name of the private limited liability company is "BOXEUR DES RUES & MALLOY". (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition and management of a portfolio of patents or trademarks or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may in particular create, develop, manage, license, control and promote these intellectual properties and it may use any techniques and instruments to efficiently manage and organize them in Luxembourg and abroad.

3.2 The Company may further invest in the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

3.3. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.4. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction in respect of real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object. The Company may also deal in the commercial field by any kind of formula, and act in such a business also through e-commerce or retail activities. Moreover the Company may also develop its business by undertaking agency contracts and agreements with agents.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least two-thirds (2/3) of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers.

If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if all its members are present or represented. Resolutions of the Board are validly taken only by the totality of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of two managers of the Company or by the joint signature of any class A manager and any class B manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 8.1. (ii) and 8.3 (ii) of these Articles.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the board of managers.

Art. 9. Sole manager.

9.1 If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of shareholders of the Company is less or equal to twenty-five.

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the share-

holders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1st) of January of each year and ends on the thirty-first (31) of December of the same year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

13.5. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held each year on the first Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (i.e. a Business Day), on the next following Business Day at the same time and place.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be shareholders.

14.2. The operations of the Company are supervised by one or several independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises), when so required by law.

14.3. The shareholders appoint the statutory auditor (commissaire aux comptes), if any and independent auditor (réviseur d'entreprises), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor (commissaire aux comptes) and the independent auditor (réviseur d'entreprises) may be reappointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation**Art. 16.**

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half (1/2) of the shareholders holding three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions**Art. 17.**

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31st, 2009.

Subscription and Payment

1.- Mr Federico Renato Enrico DE PONTI, born in Milano, the 3 of June 1979, having its residence 24, via Petrarca, I-20123 Milan, Italy, subscribes 66,70%.

2.- Mr Edoardo Enrico DE PONTI, born in Milano, the 19 of November 1976, having its residence 6, via Luzio I-00179 Rome, Italy, subscribes 33,3%.

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately two thousand (2,000.-) Euro.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as board of manager of the Company for an indefinite period:

a.- M^e Brigitte Pochon, lawyer, with professional address at 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, as Class A manager of the Company and chief financial officer and legal manager.

b.- Mr Johannes Franciscus Bernardus Maria De Jong, born in Rucphen, (The Netherlands), on 12th July, 1974, with professional address at NL-4706 Roosendaal, Bariedijk 164, (The Netherlands) as Class B manager of the Company and country manager for local business and area BeNeLux.

c.- Mr Federico Renato Enrico De Ponti, born in I-20123 Milan (Italy), on June 3rd 1979, with professional address at Milan, Via Petrarca 24, as class B manager of the Company and international development manager.

2. The registered office of the Company is set at L-1840 Luxembourg, 11b, boulevard Joseph II, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- M. Federico Renato Enrico DE PONTI, né à Milan, le 3 of juin 1979, demeurant 24, via Petrarca, I-20123 Milan, Italie, et

2.- M. Edoardo Enrico DE PONTI, né à Milan, le 19 novembre 1976, demeurant 6, via Luzio I-00179 Rome, Italie,

Les parties comparantes ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination.

Le nom de la société à responsabilité limitée est "BOXEUR DES RUES & MALLOY" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la société est l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets, marques et droits intellectuels de toutes natures et origines. La société peut créer, développer, gérer, protéger, contrôler et promouvoir ces droits intellectuels, ainsi qu'utiliser toutes techniques et instruments pour les gérer et les organiser efficacement, au Luxembourg et à l'étranger.

3.2 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par

souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.4 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social. La société pourra également être active dans des activités commerciales et développer le e-commerce et l'activité de détail. Elle pourra développer ses activités par la signature de contrats avec ses agents.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1 Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2 Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3 Représentation

(i) La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de tout/deux gérant(s) ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.1. (ii) and 8. 3(ii) des Statuts.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1 Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés..

11.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre d'associés est égal ou moindre que vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1 Si le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1 L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, l'Assemblée Générale annuelle doit se tenir chaque année le premier mardi du mois de juin à 15.00 heures au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un Jour Ouvrable), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui peuvent être associés ou non.

14.2 Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise, dans les cas prévus par la loi.

14.3 Les associés devront nommer le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprise et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseur d'entreprise pourront être réélus.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant,

augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

16.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié (1/2) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 17.

17.1 Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

1.- M. Federico Renato Enrico DE PONTI, né à Milan, le 3 Juin 1979, demeurant 24, via Petrarca, I-20123 Milan, Italie, souscrit 66,70%.

2.- M. Edoardo Enrico DE PONTI, né à Milan, le 19 novembre 1976, demeurant 6, via Luzio I-00179 Rome, Italie, souscrit 33,30 %.

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant, qui le confirme expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à deux mille (2.000,-) euros.

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a.- M^e Brigitte Pochon, avocat à la Cour, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, comme gérant de classe A de la Société et comme legal manager.

b.- M. Johannes Franciscus Bernardus Maria De Jong, né à Rucphen, (Pays-Bas), le 12 juillet, 1974, demeurant professionnellement NL-4706 Roosendaal, Barietdijk 164, (Pays-Bas), comme gérant de classe B de la Société et "country manager for local business and area BeNeLux"

c.- M. Federico Renato Enrico De Ponti, né à Milan (Italie), le 3 juin 1979, demeurant professionnellement à I-20123 Milan (Italie), Via Petrarca 24, comme gérant de classe B de la Société et "International Development Manager."

2. Le siège social de la Société est établi au L-1840 Luxembourg, 11b, boulevard Joseph II, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: F.R.E. DE PONTI, E.E. DE PONTI, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juin 2009. Relation: LAC/2009/24146. Reçu 75,- € (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009079433/206/524.

(090095081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2009.

Henderson European Retail Property Fund Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 112.143.

—
EXTRAIT

L'actionnaire unique de la société décide conformément aux statuts de la société:

De la nomination de Jeremy Vickerstaff, résidant au 22, Mielstrachen, L-6942 Niederanven, Luxembourg, en qualité d'administrateur de la société pour une durée illimitée et avec effet au 17 juin 2009;

Que par conséquent, par suite de la démission de Monsieur Timothy Simon Gyde Horrocks, le conseil d'administration sera désormais composé des quatre (4) membres suivants:

- Patrick Bushnell
- William Wallace Anderson
- John Sutherland
- Jeremy Vickerstaff

Que tout directeur et/ou secrétaire général et/ou agent administratif et/ou conseiller juridique de la société à pouvoir au besoin de concourir à tous actes complémentaires et de signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision avec effet aux dates susmentionnées, ou toute date ultérieure déterminée par la législation locale.

Luxembourg, le 17 juin 2009 à 15.30 heures.

Signature

Company Secretary

Référence de publication: 2009078856/24.

(090094183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Pentium Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 141.258.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009077533/10.

(090091894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Mumtaz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 60.135.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009077536/10.

(090092339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Mumtaz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 60.135.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009077537/10.

(090092342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Mumtaz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 60.135.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009077538/10.

(090092345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Wit Invest S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 133.508.

Le siège social de la société Wit Invest S.A. est dénoncé avec effet immédiat.

Monsieur IOSIF PURCSA demeurant à N2M 2K5 Kitchener, 50N) 43 Westwood Road, appartement 201, Canada, a démissionné avec effet immédiat de son poste d'administrateur et administrateur délégué.

BIZZI MARKETING INC., dont le siège social est Road Town, Tortola, British Virgin Islands

Sous le numéro 1414907 a démissionné de son poste d'administrateur.

Monsieur Gilbert CARISTAN demeurant à L-2914 Luxembourg 29 Place de Paris a démissionné de son poste d'administrateur.

La société WURTH CONSULTING SA ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 5 rue Aldringen

Inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 80 498 a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009077651/20.

(090092129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Agilitas S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 96.302.

La société Georges & Associés S.à r.l. a dénoncé le siège social de la société AGILITAS S.A. sis au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec effet au 26 mars 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2009.

Georges & Associés S.à r.l.

François Georges

Référence de publication: 2009077652/12.

(090092379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Brew Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 56.288.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009077669/10.

(090091941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Sundex Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 84.642.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire tenue à Bertrange en date du 22 juin 2009

Il résulte dudit procès-verbal que la société MARBLEDEAL LTD a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

La société MARBLEDEAL LUXEMBOURG S.à r.l., ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Mention rectificative de la nomination des représentants permanents

La nomination des représentants permanents (initialement déposée le 5 mars 2009, sous le n° L090035668.03, enregistrée à Luxembourg le 3 mars 2009 sous les références: LSO-DC00763) a été rectifiée comme suit:

«La société PROCEDIA S.à r.l. dont le siège social est situé au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.164, nommée Administrateur en date du 22 juin 2007, a désigné Madame Catherine DE WAELE, née à Charleroi (Belgique), le 25 avril 1966, employée privée, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentante permanente pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2013.»

Bertrange, le 22 juin 2009.

SUNDEX IMMOBILIERE S.A.

PROCEDIA S.à r.l. / CRITERIA S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Représentée par Madame Catherine DE WAELE / Représentée par Monsieur Gabriel JEAN

Représentante permanente / Représentant permanent

Référence de publication: 2009078227/26.

(090093002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

Parrotta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1477 Luxembourg, 45, rue des Etats-Unis.
R.C.S. Luxembourg B 88.242.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009077527/10.

(090092282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Façades-Tomas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5426 Greiveldange, 6, Speltzegaass.
R.C.S. Luxembourg B 107.928.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009077528/10.

(090092285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Jardin Brico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8237 Mamer, 6, rue Henri Kirpach.

R.C.S. Luxembourg B 93.585.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009077529/10.

(090092290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Dresdner Bank Aktiengesellschaft, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 40.106.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Georgi / Dr. G. Otte.

Référence de publication: 2009077530/10.

(090092216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Equity Group (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.710.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2009.

Equity Group (Luxembourg) S.à r.l.

Nicholas Hayes

Gérant

Référence de publication: 2009077865/14.

(090092502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

C.I.P.A.F. S.A., Compagnie Internationale de Participations Bancaires et Financières, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 19.823.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009077532/10.

(090091965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Mumtaz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 60.135.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009077539/10.

(090092350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Mumtaz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 60.135.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009077540/10.

(090092353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Mumtaz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 60.135.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009077541/10.

(090092359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

EQ Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 127.550.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2009.

Equity Group (Luxembourg) S.à r.l.

Nicholas Hayes

Gérant

Référence de publication: 2009077866/14.

(090092499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

Aeroloc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-3391 Peppange, 1, rue de l'Eglise.
R.C.S. Luxembourg B 95.315.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art.81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009077542/13.

(090092221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Focus Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89F, rue Pafebruch.
R.C.S. Luxembourg B 91.554.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art.81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009077543/12.

(090092226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Artelis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 112.173.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Thierry REISCH

DOCTEUR EN DROIT LUXEMBOURG

Référence de publication: 2009077548/11.

(090091969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Candy Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 7, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 60.787.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement daté du 25 juin 2009 le tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale après avoir entendu Madame le juge - commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société:

- CANDY S.A.R.L n° R.C.S B 60787 avec siège social à L - 2340 Luxembourg, 07, Rue Philippe II, de fait inconnue à cette adresse;

Ce même jugement a mis les frais à charge de la masse.

Luxembourg, le 26 juin 2009.

Pour extrait conforme

Yvette NGONO YAH

Le liquidateur

Référence de publication: 2009078542/18.

(090093136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

C.G. Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 7, rue Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 117.859.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire Weber Bontemps & Mouwannes

Signature

Experts comptables et fiscaux

Référence de publication: 2009077549/13.

(090091774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

B & L communications, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 61.116.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Fiduciaire Weber Bontemps & Mouwannes
Signature
Experts comptables et fiscaux

Référence de publication: 2009077550/13.

(090091772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

"Onesto", Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 11, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 98.333.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Fiduciaire Weber Bontemps & Mouwannes
Signature
Experts comptables et fiscaux

Référence de publication: 2009077551/13.

(090091768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Redic, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 86.048.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance de la Société tenue le 4 juin 2009

Les gérants de la Société ont décidé de transférer le siège social de la Société du 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Redic
Signature
Avocat

Référence de publication: 2009077654/15.

(090091919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Fit By S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 65, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 124.038.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Fiduciaire Weber Bontemps & Mouwannes
Signature
Experts comptables et fiscaux

Référence de publication: 2009077552/13.

(090091765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Salon Bianchini S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 65-67, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 25.596.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Fiduciaire Weber Bontemps & Mouwannes
Signature
Experts comptables et fiscaux

Référence de publication: 2009077553/13.

(090091763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Finanziaria Internazionale Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 75.646.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FINANZIARIA INTERNAZIONALE LUXEMBOURG SA

Giovanni Garcea / Vincenzo Montano

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009077554/13.

(090091799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Scope Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 97.592.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2009.

Scope Investments S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2009077867/15.

(090092497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

Unicapital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 86.323.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

UNICAPITAL SA

Giovanni Garcea / Cristina Levis

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009077555/13.

(090091810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Le Sommet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 86.993.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LE SOMMET S.à. r.l.
United International Management S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009077557/12.

(090092244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Finance.Com Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 76.048.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009077561/10.

(090092346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

FFTW Funds Selection II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 77.282.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2009, les actionnaires de la société 'FFTW Funds Selection II' ont pris les résolutions suivantes:

- Réélection des membres du conseil d'administration de la société. Désormais, le conseil d'administration est composé comme suit, jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2010:

* Robin Sue Meister

* Onder J. Olcay

* Patrick Zurstrassen

- Renouvellement du mandat de Ernst & Young en leur fonction de réviseur d'entreprise de la société pour une durée d'une année, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 25 juin 2009.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2009078091/19.

(090093280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

Finance.Com Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 76.048.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009077564/10.

(090092334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Roxane Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 76.492.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009077565/10.

(090092313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Roxane Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 76.492.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009077566/10.

(090092308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Progress Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 94.714.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signatures.

Référence de publication: 2009077567/10.

(090092363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

R.A.L. Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 142-144, rue Albert Uden.

R.C.S. Luxembourg B 53.622.

Résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 15 juin 2009

1. La démission du commissaire aux comptes Jean REUTER est acceptée avec effet au 1^{er} juin 2008.

2. Mlle Lilit ADIBEKIAN, demeurant 28, Boulevard Dr Ernest Feltgen, L-1515 Luxembourg, est nommée commissaire aux comptes avec effet au 1^{er} juin 2008 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2012.

Pour extrait conforme

D. FONTAINE

Administrateur

Référence de publication: 2009078167/14.

(090093225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

Progress Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 94.714.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signatures.

Référence de publication: 2009077568/10.

(090092367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Octoplas Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 73.335.

Le bilan au décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009077569/10.

(090092370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.